Captafol

Description

? Liste des nuisances

SUIVI POST-PROFESSIONNEL · FICHE 11

Captafol

Références documentaires du 29 octobre 2026

Suivi en pratique

1 Évaluation initiale

Consultation initiale : rechercher eczéma, rhinite, toux, dyspnée et sifflements.

Voir la fiche Pesticides. [S1]

Exposition à documenter

À récupérer : produits/CAS, dates, durée cumulée, tâches, niveaux et pics d'exposition, protections, incidents, co-expositions et examens antérieurs.

2 Patient sans symptôme ni anomalie connue

POINT DE SUIVI	CONDUITE À TENIR

Sans symptôme ni anomalie connue :	aucun examen complémentaire systématique lié à cette seule exposition. [T]
Rythme :	aucun calendrier de biologie ou d'imagerie systématique établi après l'arrêt de l'exposition. [T]

3 Symptômes ou anomalie

SITUATION	EXAMEN / ORIENTATION
Toux, dyspnée ou sifflements :	EFR. [T]
Eczéma persistant :	avis dermatologique/allergologique. [T]

Activités exposantes | Effets sur la santé | Documenter l'exposition | Maladies professionnelles | Références

Principales activités exposantes

Fabrication, formulation ou manipulation de stocks anciens de fongicides contenant du captafol ; agriculture et laboratoires.

Effets sur la santé

Toxicité aiguë

Irritation cutanée, oculaire et respiratoire ; sensibilisation possible. [T]

Toxicité chronique (hors cancer)

Dermatite allergique et irritation persistante ; données humaines limitées sur les autres effets chroniques. [T]

Cancérogénicité

CIRC : 2A. CLP : Carc. 1B (H350). CAS 2425-06-1. Retracer les usages historiques lors de la préparation, du traitement des cultures ou de la manipulation de stocks anciens.
Données humaines : insuffisantes pour établir une localisation cancéreuse.
Les associations observées pour les pesticides ne sont pas toutes attribuables au captafol. [C]

Mutagénicité et reprotoxicité : vérifier la classification CLP et la fiche de données de sécurité.

Maladies professionnelles

Aucun tableau propre au captafol. Pour une exposition habituelle professionnelle aux pesticides répondant aux conditions du tableau : RA 58 (Parkinson, 20 ans), RA 59 (lymphome non hodgkinien dont LLC, ou myélome multiple, 30 ans), RA 61 et RG 102

(prostate, 40 ans). Durée minimale d'exposition de 10 ans pour ces quatre tableaux. Examiner les tableaux relatifs aux pesticides si l'affection et les conditions d'exposition correspondent, ainsi que les tableaux cutanés ou respiratoires pertinents. Cette possibilité de reconnaissance n'attribue pas au captafol seul tous les effets associés aux pesticides. Voir la fiche Pesticides.
Vérifier les conditions du tableau : exposition, travaux, délais et durée minimale. Le tableau ne définit pas le dépistage. Hors tableau, une reconnaissance complémentaire reste possible. [MP]

Identification et toxicologie

Identification : 2425-06-1. Fongicide ancien. Les formulations, impuretés et co-pesticides doivent être identifiés.

Cadre du suivi et références

SPP, si éligible : demande du patient inactif, au chômage ou retraité à sa caisse, avec justificatif d'exposition. Prise en charge et protocole soumis à son accord. Si vous êtes salarié en activité, votre service de prévention et de santé au travail (SPST) organise avec votre médecin traitant la surveillance indiquée après l'arrêt de l'exposition. Les calendriers de l'arrêté de 1995 sont abrogés depuis 2022. [R]

Sources consultées le 29 octobre 2026. Références étrangères signalées.

[R] Code de la sécurité sociale, art. D461-23, version en vigueur depuis le 28 avril 2022 ; Arrêté du 16 septembre 2022, abrogation de l'arrêté du 28 février 1995

[T] OMS/IPCS. Captafol, Poisons Information Monograph 097 ; toxicité humaine, irritation et sensibilisation (référence internationale)

[C] CIRC. Agents classés par les Monographies ; entrée correspondant à la substance ou au procédé identifié : Captafol ; CIRC. Liste des localisations cancéreuses, niveaux de preuve suffisants et limités, volumes 1–141

[S1] Inserm. Pesticides et effets sur la santé, nouvelles données. Expertise collective, 2021. Voir la fiche Pesticides.

[MP] INRS, tableau RA 58 ; INRS, tableau RA 59 ; INRS, tableau RA 61 ; INRS, tableau RG 102

? Toutes les nuisancesRetour en haut ?